

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JUSTICE
PARQUET
DE LA REPUBLIQUE

PV n° 0011 /Dossier n°
/CRIM/DA-KK/KGL/95

Dossier n°57/95 J.I. VANDERMEERSCH

PRO JUSTITIA

L'an mil neuf cent
nonante-cinq, le cinquième jour du mois
de mai, à 9h.20

devant nous,
DUSHIMILIMANA Athanase, Inspecteur de
police judiciaire près le Tribunal de
Première Instance à Kigali, nous
trouvant à Kigali et y résidant,
Inspecteur de police judiciaire à
compétence générale agissant en cette
qualité en vertu des articles 1 et 2 du
Code de procédure pénale,

PREVENTION :

Génocide
Crime contre l'humanité
(Décret-loi 08/75 du
12/02/1975)

dans le cadre de la
commission rogatoire internationale de
Monsieur Damien VANDERMEERSCH, Juge
d'instruction près le Tribunal de
Première Instance de Bruxelles
(Belgique),

PREVENU(S):
BAÑOSORA Théoneste,
NTUYAGA Bernard et
inconnu(s)

en présence de :
Monsieur Damien VANDERMEERSCH, Juge
d'Instruction près le Tribunal de
Première Instance à Bruxelles
(Belgique)
Monsieur Luc VER ELST-REUL, Substitut du
Procureur du Roi à Bruxelles,
Madame MOIJENS, Greffier du juge
d'Instruction VANDERMEERSCH

Plaignant:
Office du
Ministère Public

se présente le nommé
SCHRIEWER Robert né à Verviers, le 4
février 1942, résidant à
Kigali, Ambassade de Belgique, chef de la
Section de Coopération près l'Ambassade
de Belgique,

qui en qualité de témoin, nous déclare
ce qui suit, en langue de son choix.

OBSERVATIONS:

R.P.L. →



"Je suis arrivé à Kigali, le 13 septembre 1991 et j'y réside de façon permanente depuis lors sauf retour en Belgique pour congé.

J'étais présent à Kigali, le 6 avril 1994. J'ai quitté Kigali en C 130, dans la nuit du 14 au 15 avril. Je suis revenu à Kigali le 27 juillet.

A cette époque j'habitais avenue des Grands Lacs 24 à KIROVU (Kigali).

Dans la nuit du 6 au 7, je me trouvais à mon domicile avec mon épouse. Je n'ai pas entendu le bruit de l'attentat. Nous avons au cours de la nuit entendu le bruit de plus d'explosions ou de tir que d'habitude. Nous avons aussi entendu le passage fréquent de véhicules militaires avec radios mais n'ayant pas écouté la radio nous n'étions pas au courant des événements.

Nous avons été réveillés vers 5 heures du matin par des tirs d'artillerie. On s'est rendu compte qu'il y avait quelque chose d'anormal. On a téléphoné et allumé la radio et on a appris l'attentat de la veille.

A 7h.30, j'ai eu un contact avec l'Ambassadeur qui nous a donné comme instruction de ne pas quitter nos domiciles. Il m'a dit que la MUNWAR rencontrait des obstacles, qu'au point de vue politique la situation politique était incertaine, que l'évacuation n'était pas encore décidée mais qu'il fallait être prêt.

J'ai commencé à prendre contact avec mes collaborateurs et avec les chefs de quartier pour transmettre ces consignes et prendre des nouvelles car on entendait tirer partout.

Pendant quatre jours, je me suis attaché avec mon épouse à établir les contacts avec les différents coopérants et toutes autres personnes en difficultés quelle que soit leur nationalité.

Durant ces quatre jours, nous avons tenté avec Messieurs ANGELET et DE LOBELLE, respectivement diplomate et chef de la division administrative de la section de coopération d'effectuer un recensement et de reconstituer un plan de sécurité et d'évacuation, ce en l'absence pour motifs de congé de certains responsables chargés habituellement de ces tâches.

A 9 heures du matin, un collaboratrice rwandaise de l'ambassade m'avertit qu'à NYMIRAMBO "on vient chercher des gens pour les tuer".

M O A C

A 10h.15, Monsieur LE MOÏLE, représentant résident adjoint du PNUD m'informe que la garde présidentielle fait un "nettoyage" en ville.

R. L. L. C.

J. M. M. M.

Je me souviens précisément de l'ensemble de ces éléments parce que j'ai consigné tout cela dans un carnet de note personnel que je tenais journalièrement.

En ce qui concerne le meurtre des dix casques bleus, je l'ai appris par l'ambassadeur de Belgique, et ce le vendredi 8 avril à 9h.25.

Je n'ai pas d'information de première main à ce sujet.

Pour ce qui concerne BAGOSORA Théoneste je le connais de nom. Je ne peux rien dire à son sujet.

Par contre en ce qui concerne NTUYAHAGA Bernard, je peux vous dire ce qui suit.

Le soir du jeudi 7, vers 19 heures, mon épouse m'avertit qu'un voisin a allumé sa terrasse et que des rires et des bruits de fête parviennent étaient perceptibles à l'arrière de notre maison.

Je suis allé écouter de la salle de bain et effectivement la lumière et les bruits venaient d'une maison en diagonale arrière par rapport à la mienne et qui a sa façade sur l'avenue de la jeunesse. Je pourrais vous montrer cette maison qui existe toujours.

Je vous indique sur le plan de Kigali l'emplacement de ma maison et de cette maison. Sur le plan je vous indique en numéro 1 ma parcelle et en 2 la parcelle de cette maison.

Cela nous a frappé d'autant que l'atmosphère était lourde. Le quartier sauf cette maison était dans le noir car tout le monde avait éteint pour ne pas être pris pour cible et un silence lourd régnait ponctué de rafales.

Les rires et les bruits de fête paraissaient d'autant plus incongrus et ma femme a fait la réflexion "mais qui peut, dans des moments pareils, faire la fête?".

J'ai cherché à savoir qui habitait cette maison. Quand mon boy a pu me rejoindre pour se mettre à l'abri, il m'a dit qu'il s'agissait d'un militaire, d'un capitaine.

Le lendemain, vendredi 8 avril, je ne sais plus à quelle heure mais ma femme pourrait le dire, alors que cette dernière se trouvait dans le jardin pour chercher à voir ce qui se passait dans le quartier, des rafales ont ~~abouti~~ ^{été} à 10 mètres d'elle venant de la parcelle voisine que j'indique en numéro 3 sur le plan.

R. L. H. ...

[Signature]

Il s'agissait de la parcelle d'Emmanuel NKUNDABAYENZI. Cette famille fut massacrée à ce moment. J'en ai eu confirmation par d'autres voisins à qui j'ai téléphoné.

→ Mon boy m'affirma que l'assassin était mon voisin militaire occupant la parcelle 2 qui semblait diriger les opérations du quartier.

→ Je voudrais ajouter ici, que la veille que le jeudi 7 avril dans la matinée, de longue rafales avaient retenti dans "le village français". J'appris par la suite par Monsieur NKUBITO, actuel Ministre de la justice, qui habitait dans le même quartier que moi qu'il s'agissait de la famille de Justin NYONGIRA du Ministère des Travaux publics qui avait été massacrée au cours de sa fuite. Comme nous avons vu de notre jardin les différents mouvements des tueurs en uniforme et portant un béret noir armés de kalachnikovs, nous avions le sentiment, partagé par notre boy, que ces mouvements étaient dirigés depuis la maison du voisin militaire de la parcelle 2. L'information nous fut confirmée plus tard par Monsieur NKUBITO lui-même.

Je précise exactement un épisode dont je me souviens. A un moment donné, le jeudi matin, je me trouvais avec mon épouse dans le jardin. Nous avons aperçu, arrêté devant la barrière haute du village français le pick-up blanc utilisé par ces militaires. J'ai vu ces militaires sortir du pick-up, sauter par dessus la barrière et courir vers le bas du village en se glissant comme des chats.

Quelques secondes après les rafales éclataient et j'ai appris par après qu'il y a eu 13 morts.

Le vendredi 8 avril nous avons vu également de nouveaux déplacements des mêmes soldats, du moins je le pense car il circulaient dans le même pick-up blanc.

J'avais à nouveau l'impression que le centre de leur déplacement était la maison de mon voisin militaire, parcelle n° 2.

Il y a un troisième épisode dont je me souviens sans pouvoir préciser s'il a eu lieu dans l'après-midi du vendredi, du samedi ou du dimanche.

Mon épouse qui était postée dans la salle de bains, entendit des plaintes, comme des lamentations arrêtées par des rafales de kalachnikovs.

Elles venaient du carrefour de l'avenue de la Jeunesse et de l'avenue du député KAYUKU.

R. L. L.

J. J. J.

QUand nous avons quitté la maison le dimanche soir, nous avons vu deux cadavres à ce carrefour.

Le ministre NKUBITO m'a précisé que l'un des deux était celui d'un fils d'Alexis KANYARENGWE, le président du FPR, actuel ministre de la fonction publique et vice-premier Ministre.

Lors d'une rencontre avec Monsieur NKUBITO Alphonse-Marie, à Bruxelles, au cours de l'été 1994, alors qu'il n'était pas encore Ministre de la justice mais très peu de jours avant sa nomination, nous avons parlé des événements.

Monsieur NKUBITO m'a signalé que mon voisin militaire de la parcelle 2 était bien le dirigeant des meurtres du quartier et qu'il s'appelait NTUYAHAGA, major, nom qu'il écrivit de sa main dans mon carnet. Dans mon carnet Monsieur NKUBITO a également fait un plan du quartier décrivant la fuite de Justin NIYONGIRA jusqu'au village français où il a été tué avec plusieurs membres de sa famille. Il a reporté également l'emplacement des deux cadavres du carrefour, dont celui du fils d'Alexis KANYARENGWE. Je me souviens également que la parcelle marquée de quatre points était celle où il m'a dit que des femmes avaient été violées et malmenées par les mêmes militaires.

Le plan figurant à gauche dans mon carnet est un premier plan que j'avais établi et celui de droite est celui établi par le ministre NKUBITO.

C'est NKUBITO qui a écrit le nom NTUYAHAGA en travers de la parcelle et c'est moi qui ai indiqué en dessous "Major" MUYAHAGA" que Monsieur NKUBITO de sa main en mettant "NT".

m'a fait corriger en NT

Je me rappelle également que dans la maison de mon voisin militaire identifié par Monsieur NKUBITO comme le Major NTUYAHAGA, mon épouse et moi-même avons entendu à nouveau des bruits de fête également le vendredi, sûrement et peut-être le samedi.

Sur interpellation, je peux vous donner l'identité d'autres voisins du même quartier qui pourraient apporter leur témoignage et qui occupaient la parcelle indiquée 4 sur le plan.

Il s'agit de la famille DEFILET qui habitait en fait GISENYI mais était venue en vacance dans cette maison, habituellement occupé par la famille VANDEUN, lesquels étaient partis en Tanzanie. Je me souviens que Monsieur DEFILET m'a dit le samedi 9 qu'il avait aperçu le vendredi soir la silhouette de trois petits enfants vivants dans la parcelle d'Emmanuel KUNDABAYENZI. Nous sentant menacés par des

R. L. ...

Paul ...

militaires, j'ai entrepris des démarches pour que le CICR puisse éventuellement sauver ces enfants.

Comme voisins, il y avait aussi le docteur VANDEUN qui n'était pas là au moment des faits et Yvette TIMMERMAN qui ne pouvait pas voir cependant la maison NTUYAHAGA.

Je vous signale que mon épouse a l'intention de rentrer le 10 juin à Bruxelles et sera contactable au 375 64 58.

Mon boy a survécu. Il est toujours à mon service. Il pourrait être entendu.

Je vous remets également une copie des deux plans qui figurent dans mon carnet, reprenant la fuite de Justin et dont j'ai parlé plus tôt.

En ce qui concerne RTL, nous n'avions pas fort envie d'écouter cette radio compte tenu des propos anti-belges qui y étaient tenus. Monsieur ANGELET avait été chargé par l'ambassadeur plus particulièrement d'écouter et d'enregistrer les émissions francophones de cette radio. Il aurait perdu cependant ces enregistrements.

Je précise qu'il a écouté cette radio dès début 1994.

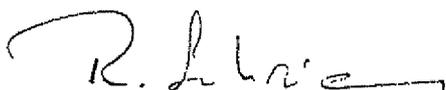
Lorsque j'écoutais RTL, le message était manifestement ethnique et anti-belge, sans que j'aie entendu de véritables incitation au meurtre. Je précise que j'ai écouté cette radio assez régulièrement en 1993 et quelquefois en 1994.

Je pourrais reprendre mes notes pour illustrer les propos que certaines personnes m'ont tenues au sujet de RTL.

Je pourrais les évoquer lors d'un prochain passage en Belgique.

Audition terminée à 12.07 heures.
Lecture faite, persiste et signe avec nous.

Je jure que le présent PV est sincère.


R. SCHRIEWER

L'inspecteur de Police judiciaire,

DUSTIMILIMANA Athanase

